



Île de loisirs de Cergy-Pontoise
Syndicat Mixte d'Études, d'Aménagement et de Gestion
Rue des étangs – CS 70001 - 95001 Cergy Pontoise Cedex
Tél. : 01 30 30 21 55 – Fax : 01 30 30 87 95
contact@cergy-pontoise.iledeloisirs.fr
www.cergy-pontoise.iledeloisirs.fr



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 janvier à 10h00, le comité syndical, légalement convoqué le 5 janvier 2023, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thibault HUMBERT.

Présents : Thibault HUMBERT, Benjamin CHKROUN, Anne FROMENTEIL, Rachid TEMAL, Alexandre PUEYO, Malika YEBDRI, Gilles LE CAM

Absents excusés : Edwina ETORE-MANIKA, France-Lise VALIER, Hervé FLORCZAK, Sylvie COUCHOT, Cécilia TOUNGSI-SIMO

DELIBERATION 2023- 006

Objet : Approbation des tarifs et prestations pour l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la création du Syndicat Mixte d'Études d'Aménagement et de Gestion l'île de loisirs de Cergy-Pontoise le 1^{er} octobre 1974,

Vu la délibération 2022-032 du comité syndical du 3 novembre 2022 qui a déterminé les tarifs des prestations prépayées par les clients-usagers.

Considérant une inflation générale particulièrement marquée (6,2% sur l'année écoulée, indice INSEE octobre 2022), et accentuée dans le domaine de l'alimentation (+12%) de l'énergie (+19%),

Considérant l'augmentation annoncée par le gouvernement des prix de l'énergie et de l'alimentation pour l'année 2023,

Considérant qu'il convient d'ajuster les tarifs des prestations de l'Île de loisirs de manière adaptée, visant notamment :

-Une stabilité tarifaire du téléski nautique, de la vague à surf et du stade d'eau vive, complétée par la création de produits d'appels plus accessibles financièrement,

-Une stabilité tarifaire du parking, dont la formule a été revue, et la durée de paiement prolongée en 2022,

-Une hausse tarifaire de l'entrée au centre balnéaire de 15% en moyenne, visant à la fois l'obtention de recettes complémentaires et le maintien d'une accessibilité budgétaire équivalente à celle des autres Îles de loisirs d'Île-de-France,

-Une hausse tarifaire de 10% en moyenne dans le domaine de la restauration,

-Une hausse moyenne des autres tarifs de 6% afin de compenser les charges inflationnistes qui pèsent sur le budget du Syndicat,

-Une révision de la stratégie de communication événementielle, recentrée sur la mise en lumière des activités nautiques phares au travers d'une programmation d'événements au mois de mai.

Le comité syndical,

Sur la proposition du Président Monsieur Thibault HUMBERT et le rapport présenté par Monsieur Alexandre PUEYO,

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,


APPROUVE la nouvelle grille des tarifs applicables pour l'année 2023, annexée à la présente délibération.

Le Président

Thibault HUMBERT



de Loisirs
Cergy-Pontoise

 île de France